

Guide d'utilisation du registre simplifié des peintures utilisées pour le calcul des émissions de composés organiques volatils (COV)

Mode de fonctionnement du registre simplifié

Le registre simplifié est conçu pour les établissements dont les émissions de COV sont de 15 kg/j ou moins. Si les émissions de COV sont supérieures à 15 kg/j, il faut utiliser un registre détaillé en fonction des différentes activités.

Informations préalables

1. Le registre fonctionne avec les versions d'Excel 2007 et suivantes.
2. Le registre contient plusieurs onglets, deux onglets serviront au calcul des émissions de COV : « *Informations sur les produits* » et « *Registre* ».
3. Vous devez d'abord remplir l'onglet « Informations sur les produits » pour pouvoir remplir l'onglet « Registre ». Vous pourrez en tout temps ajouter de nouveaux produits dans l'onglet « Informations sur les produits ».
4. Lorsque vous entrez des chiffres dans votre registre, utilisez le pavé numérique de votre clavier (section de droite). **Si vous n'en avez pas ou que vous utilisez la partie principale du clavier, utilisez la virgule et non le point pour inscrire des chiffres avec décimales.** Si vous ne prenez pas cette précaution, le chiffrier ne fonctionnera pas et des messages d'erreur apparaîtront (exemple : #VALEUR!).
5. Les registres ont été produits pour les années 2025 à 2030.

Onglet « Informations sur les produits » :

Pour remplir l'onglet « Informations sur les produits », vous aurez besoin des informations qui se trouvent sur les fiches signalétiques des produits.

Dans la **colonne A** de cet onglet, nommée « Noms des produits », indiquez le nom complet des produits.

Les produits employés sont notamment les peintures, les solvants utilisés à des fins de dilution de la peinture ou de nettoyage des équipements, ainsi que les autres produits ajoutés à la peinture (durcisseur, catalyseur, retardateur, etc.).

Les informations inscrites sur les fiches signalétiques des produits peuvent varier d'une compagnie à l'autre. Vous pourrez obtenir la teneur en COV (en anglais : « VOC ») selon les deux méthodes suivantes :

I) Première méthode : La teneur en COV est inscrite directement sur la fiche signalétique (habituellement à la section 9). Elle est exprimée en grammes par litre (g/l), en kilogrammes par litre (kg/l) ou en livres par gallon américain (lb/gal US).

Si l'information est disponible sous cette forme, indiquez dans la **colonne B**, nommée « Teneur en COV (exprimée en g/l, en kg/l ou en lb/gal US) », la valeur de la teneur.

Ensuite, choisissez les unités correspondantes dans le menu déroulant de la **colonne C**, nommée « Unité de la teneur (choisir g/l, kg/l ou lb/gal US) ».

Remarque : À la section 9 de certaines fiches signalétiques, les COV pourraient être décrits de deux façons. La première se lit comme suit : « COV sans eau et solvants exempts » (en anglais : « VOC less water and exempt solvents »), c'est-à-dire les COV moins les solvants non réglementés. La seconde se lit comme suit : « COV avec eau et solvants exempts » (en anglais : « VOC with water and exempt solvents »). Il faut utiliser la première catégorie (COV sans eau et solvants exempts).

II) Deuxième méthode : Deux informations sont nécessaires pour calculer la teneur en COV, soit le pourcentage des COV et la densité. Ces informations se trouvent sur la fiche signalétique du produit (habituellement à la section 9).

Indiquez dans la **colonne D**, nommée « % de COV contenu dans le produit », le pourcentage de COV contenu dans le produit. Les cellules étant réglées pour afficher des pourcentages, indiquez directement le chiffre. Par exemple, si le produit contient 50 % de COV, vous devez écrire 50 et non 0,50. Le pourcentage de COV peut s'exprimer sous deux formes : massique (% w/w ou % p/p) ou volumique (% v/v). Dans le registre, il faut utiliser le pourcentage massique (% w/w ou % p/p).

Indiquez dans la **colonne E**, nommée « Densité du produit (exprimée en g/l, en kg/l ou en lb/gal US) », la valeur de la densité. « Densité », « masse volumique » et « masse volumétrique » sont des synonymes. En anglais, « densité » se traduit par « specific gravity » ou « density ». Il peut arriver que la valeur inscrite soit sans unité, la densité est alors exprimée par défaut en kg/l.

Choisir les unités de densité correspondantes dans le menu déroulant de la **colonne F**, nommée « Unité de la densité (choisir g/l, kg/l ou lb/gal US) ».

Selon les informations disponibles sur la fiche signalétique d'un produit donné, il est important d'utiliser seulement l'une des deux méthodes et non les deux. Il est également important de laisser en blanc les cases correspondant à la méthode qui n'est pas utilisée.

Remarque : Il se peut que les fiches signalétiques ne comportent pas toutes les informations mentionnées dans les deux méthodes proposées. Il existe une autre méthode pour déterminer la teneur en COV. Il est possible de faire la sommation des pourcentages de COV (habituellement indiqués à la section 3 des fiches signalétiques) et d'utiliser la densité. La façon de saisir les informations dans le fichier Excel est semblable à celle de la deuxième méthode. Toutefois, ceci peut être complexe puisqu'il peut être parfois difficile d'identifier tous les COV. Nous vous recommandons de communiquer avec les fabricants ou les fournisseurs des produits pour obtenir les informations nécessaires.

Onglet « Registre »

Une fois que vous aurez rempli l'onglet « Informations sur les produits », vous pouvez commencer à remplir votre registre à l'onglet « Registre ».

Les colonnes A, B et C servent à indiquer la date :

Dans la colonne A, sélectionnez le jour dans le menu déroulant.

Dans la colonne B, sélectionnez le mois dans le menu déroulant.

Dans la colonne C, sélectionnez l'année dans le menu déroulant.

Si vous utilisez plusieurs produits dans la journée, il est important de toujours indiquer la date, pour que les quantités quotidiennes de COV se comptabilisent.

Dans la colonne D, nommée « Produit utilisé », un menu déroulant affichera les noms des produits que vous aurez indiqués dans l'onglet « Informations sur les produits ». Sélectionnez le produit utilisé dans le menu déroulant. **Il se pourrait que vous ne voyiez que du blanc; si tel est le cas, déplacez le curseur vers le haut pour voir les différents produits.**

Lorsque vous aurez sélectionné le produit, sa teneur en COV exprimée en kg/l apparaîtra dans la **colonne G**.

Dans la colonne E, nommée « Quantité utilisée (exprimée en litres), », indiquez la quantité du produit utilisé en litres.

Lorsque vous utilisez des solvants de nettoyage, vous devez l'indiquer dans le registre. Une partie de ce produit est récupérée dans des contenants de solvants usés. Sélectionnez le produit (**colonne D**) et indiquez la quantité totale utilisée (**colonne E**) et la quantité de solvant de nettoyage récupérée en tant que matière dangereuse (**colonne F**). Les solvants organiques de nettoyage étant des matières dangereuses résiduelles, ils doivent être gérés conformément au Règlement sur les matières dangereuses.

La **Colonne I**, nommée : « Commentaires », a été ajoutée pour permettre à l'exploitant d'ajouter des informations, par exemple un numéro de bon de commande ou un commentaire à l'intention du Ministère.

Une fois vos informations saisies dans l'onglet « Registre », les émissions de COV se comptabiliseront dans les onglets « Quantité journalière de COV ». Il y a un onglet pour chaque année, de 2025 à 2030.